

**ASSEMBLEE
DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE**



Papeete, le 4/08/2011

MANUTAHU LEVY-AGAMI Sandra
Représentante Non Inscrite

Te Mana Toa

Affaire suivie par : Brice Dumas

à

Monsieur Oscar TEMARU
Président de la Polynésie française

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Alertée par des juristes spécialisés sur les questions foncières polynésiennes, j'ai étudié avec attention le projet de Code de la Propriété Publique transmis par vos soins à l'Assemblée de la Polynésie française.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce texte très fortement inspiré du droit métropolitain est inadapté aux réalités foncières de notre Pays et ne pourrait avoir que des conséquences néfastes pour les polynésiens. Pour rappel, les articles LP 10 à LP 12 permettent la spoliation des terres indivises tout en conférant au Conseil des Ministres un pouvoir tel qu'il se substituerait au tribunal foncier tant attendu. L'article LP 17 revient quant à lui à déposséder les habitants des îles dont les revendications n'ont jamais été publiées. De plus, l'article LP 116 ne prévoit aucune indemnisation pour les riverains dépossédés de leur accès privatif à la plage. Enfin, l'esprit même du texte est des plus critiquables en ce qu'il vise à transférer le maximum de terres au Pays afin que la collectivité puisse les vendre au détriment des propriétaires légitimes qui seront contraints de saisir les tribunaux à leurs frais afin de récupérer leurs biens.

Ne pensez-vous pas qu'il est préférable d'aider les polynésiens à reconstituer leurs titres de propriété plutôt que de confisquer leurs terres ancestrales ?

La société civile que nous sommes censés représenter manifeste massivement et publiquement son rejet de votre projet foncier. Elle doit être entendue. Or, jusqu'à présent, vous êtes resté sourd à ces appels exprimés à travers les médias. Et ce texte est à ce jour encore présent dans le circuit législatif.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous demander par le présent courrier, de façon formelle et solennelle, de retirer ce projet de Loi du Pays qui conduirait à déposséder le peuple polynésien de ses terres au profit du Pays.

Si vous pensez réellement que les polynésiens sont prêts à soutenir votre action gouvernementale sur cette question foncière, la solution la plus sage serait de s'en assurer en provoquant l'organisation d'un référendum sur la question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Sandra MANUTAHU LEVY-AGAMI